

COMMUNIQUE DE PRESSE

LES ENTREPRISES
DU VOYAGE 

 SYNDICAT
DES ENTREPRISES DU
TOUR OPERATING



C.E.A.G. 

Un coup bas porté en douce au « droit aux vacances » des salariés dès le 1^{er} janvier 2019

Les aides aux vacances des Comités d'Entreprise taxées

Paris, le 29 octobre 2018

Les aides aux vacances versées aux salariés ne sont pas soumises aux charges sociales et ne rentrent pas dans l'assiette de l'impôt sur les revenus en raison de leur utilité sociale et leur caractère redistributif au bénéfice des petits salaires. Elles favorisent en même temps le départ en vacances de salariés qui n'en auraient pas les moyens et l'accès aux colonies de vacances de leurs enfants.

Les députés ont adopté un amendement « anti-social » proposé par Paul Christophe, député (UDI) du Nord, visant à assujettir ces aides, au-delà d'un plafond de 331 euros par an et par salarié aux cotisations sociales patronales (50%) et à l'impôt sur le revenu des salariés.

Dès 2019, le budget des comités d'entreprise pour aider les salariés à partir en vacances sera donc amputé de 50 %. Les salariés seront, en outre, contraints de payer des impôts sur ces aides.

Dans un contexte où le Gouvernement est accusé de se désintéresser du pouvoir d'achat des Français, **l'amendement Christophe va rogner le pouvoir d'achat de 12 millions de salariés et retraités** bénéficiant des prestations sociales servies par 33.000 comités d'entreprise et

amicales du personnel. 57 % du budget socioculturel des comités d'entreprise est consacré aux vacances et aux loisirs (source : www.comitedentreprise.info). Les aides sont allouées en fonction des revenus et du quotient familial de chaque salarié.

Les bas revenus seront les premiers à souffrir de cette mesure. 1 foyer sur 5 ne partirait pas en vacances sans les aides des comités d'entreprise (enquête BVA pour l'ANCV). Les aides aux vacances des comités d'entreprise ont donc une réelle utilité sociale, dont le pays ne peut se passer, au nom de la nécessaire solidarité et pour lutter contre les inégalités.

Si les salariés les moins favorisés sont les premiers visés, cette mesure va avoir pour effet secondaire la suppression de milliers d'emplois dans le secteur du tourisme : territoires, entreprises du tourisme, hôtels et restaurants, stations touristiques, musées et monuments historiques, transporteurs, parcs d'attractions, hôtellerie de plein air, clubs de vacances... Soumettre les aides aux vacances aux prélèvements sociaux et fiscaux privera l'industrie française du tourisme de l'effet multiplicateur procuré par la contribution des comités d'entreprise : 1 € subventionné génère 4 à 6 € de retombées économiques (source : Gilles Caire, économiste du tourisme et des vacances à l'université de Poitiers, à propos notamment du chèque-vacances distribué par les CE).

L'amendement Christophe est aussi une attaque contre les colonies de vacances, qui constituent un levier majeur de la politique sociale, en permettant la mixité entre jeunes issus de différents milieux. Sans aides de leur CE, de nombreuses familles ne pourront plus envoyer leurs enfants en vacances au bord de la mer ou à la montagne. **Les séjours linguistiques,** financés pour moitié par les aides des CE, sont également en 1^{ère} ligne alors que dans un monde globalisé, la maîtrise des langues étrangères est indispensable.

Les professionnels du tourisme sont vent debout contre cette mesure, qui n'a fait l'objet d'aucune étude préalable, et dont ils demandent la suppression au profit de l'ouverture d'une concertation avec les pouvoirs publics.

Contact Presse

LES ENTREPRISES DU VOYAGE

Corinne Palomino : 01 44 01 99 23 | 06 35 43 58 82 - c.palomino@entreprisesduvoyage.org

À propos des ENTREPRISES DU VOYAGE

Créée en 1945, cette organisation professionnelle est l'interlocutrice des pouvoirs publics pour l'ensemble des métiers qu'elle représente : Voyage en France, Tour-opérateurs, Distributeurs et Assembleurs de voyages, Voyage d'affaires, Organisateur de voyages de groupes, Organisateur de séminaires, congrès, incentives, foires et salons, Voyage de jeunes.

Elle rassemble 1600 entreprises représentant 80 % du marché des agences de voyages.

Son objectif vise à garantir la stabilité économique et sociale de la branche nationale d'activité Tourisme et Voyages en France et en Europe. A ce titre, LES ENTREPRISES DU VOYAGE travaille en liaison étroite avec les grandes fédérations du tourisme institutionnel et est membre permanent d'ECTAA (Groupement européen des agences de voyages).

LES ENTREPRISES DU VOYAGE accompagne le développement des entreprises par ses actions de représentation, d'études et de formation.

Depuis juin 2017, LES ENTREPRISES DU VOYAGE est membre fondateur de la Confédération des acteurs du Tourisme avec 13 autres organisations professionnelles représentatives et associations du secteur du tourisme.

À propos du SETO

Le Syndicat des Entreprises du Tour Operating (SETO) regroupe quelques 70 des plus importants tour-opérateurs du marché français.

Depuis sa création le 5 mars 2013 par les membres de l'Association de Tour-Opérateurs (CETO, fondée en 1973), le SETO a amplifié et développé les actions menées par l'Association pendant 40 ans tant sur le plan national qu'europpéen. La représentation des Tour-Opérateurs en est depuis renforcée auprès de toutes les instances officielles, institutionnelles tant françaises qu'europpéennes. Le SETO œuvre à la défense des intérêts des tour-opérateurs sur les enjeux d'avenir de la profession, en particulier les mutations de marché, technologiques, juridiques, consuméristes ou encore sociales.

Le Syndicat s'exprime régulièrement sur des questions d'actualité sur son site www.seto.to

Pour les professionnels du tourisme, son portail « Service d'Information Sécurité » (SIS) délivre des informations sur les conditions de sécurité des déplacements des touristes français à l'étranger.

À propos de l'UNOSEL

Avec 68 organismes référencés et 40 ans d'existence, l'Union Nationale des Organisations de Séjours Educatifs, Linguistiques et de Formation en Langues professionnalise l'activité des séjours linguistiques, éducatifs et les formations en langues. A ce titre l'UNOSEL a créé le premier label de certification de la profession : le label UNOSEL.

L'UNOSEL, en 2018, représente 478 000 participants dont 53 000 en séjours linguistiques, 380 000 en voyages scolaires éducatifs, 45 000 en séjours éducatifs dans plus de 80 pays sur les 5 continents.

À propos du CEAG

Cercle économique des Agence Groupistes : il s'agit du regroupement des différents acteurs organisant des voyages pour groupes.